

INSCRIPTION

Vous avez été accepté(e) au Master 1 ou Master 2 Santé Publique,

1. Avant de vous inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devez obligatoirement payer la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Dès le paiement de la CVEC, un certificat obligatoire pour l'inscription vous sera délivré.

2. Vous pourrez vous inscrire en IA web au Master du 13 juillet au 31 juillet et du 24 août au 31 Août en cliquant sur le lien suivant :

http://ia-web-lyon1.univ-lyon1.fr/redirection_ia.php

Attention cette inscription n'est possible que si vous avez confirmé votre candidature sur l'application e-candidat (confirmation possible jusqu'au 06 juillet inclus !)

Si vous n'arrivez pas à vous inscrire en ligne durant cette période (13/07-31/07 et 24/08 - 31/08), merci de prendre contact avec nos services (scolarite.biologiehumaine@univ-lyon1.fr) à compter du 27/08. Nous verrons ensemble comment procéder à votre inscription.

Dès votre inscription effectuée, merci de transmettre à la scolarité par mail :

- L'attestation de réussite ou relevé de notes complet vous permettant l'accès à la formation (licence ou M1) ;
- L'attestation de bourses le cas échéant ;
- L'attestation CVEC

➤ Pour toute information complémentaire sur le Master (dates et lieu de rentrée, planning), merci de cliquer sur le lien suivant :

<http://mastersantepublique.univ-lyon1.fr>

Pour toute interrogation, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse suivante : scolarite.biologiehumaine@univ-lyon1.fr

Le Département de Biologie Humaine sera fermé pour les congés d'été du 25 juillet au 26 Août 2020 inclus.